

Compte rendu de la Commission de la Recherche du Conseil Académique du 6 juillet 2017

Le six juillet deux-mille dix-sept à 9 heures 30, les membres de la Commission de la Recherche du Conseil Académique se sont réunis en Salle du Conseil de l'ENSIAME, Bâtiment Claudin LEJEUNE 3.

La Commission de la Recherche du Conseil Académique est présidée par M. Markiewicz en qualité de Vice-Président de la Commission de la Recherche du Conseil Académique et M. Christian Michel-Dansac est nommé secrétaire.

Il a été établi une feuille d'émargement des membres présents et représentés qui laisse apparaître un total de 14 membres présents et 5 membres représentés.

Le quorum de 19 des membres étant présents ou représentés étant atteint, le Vice-Président déclare alors que la Commission de la Recherche du Conseil Académique est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Vice-Président rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- ✓ Approbation du compte-rendu de la Commission de la Recherche du 18 mai 2017
- ✓ Approbation du compte-rendu modifié de la Commission de la Recherche du 21 mars 2017
- ✓ Avis sur le projet « CE2I - Phase 2 »
- ✓ Avis sur le projet « CSI »
- ✓ Avis sur les contrats de recherche et les conventions de financement de projet signées et en cours de signature
- ✓ Avis sur les modifications de conférenciers invités
- ✓ Information sur la convention de formation des doctorants
- ✓ Information sur les résultats de la phase 1 des allocations de thèse Région Hauts-de-France, remplace le point Information sur les contrats doctoraux UVHC et cotutelle
- ✓ Information sur les dépôts de projet Ecole Universitaire de Recherche (EUR) dans le cadre du PIA 3
- ✓ Information sur les Contrats d'Objectifs et de Moyens Recherche
- ✓ Questions diverses

Présidence de la CoR

M. MARKIEWICZ, Vice-Président de la Commission de la Recherche du Conseil Académique

Présents :

14

Collège A :

Secteur 1
Secteur 2
Secteur 3

M. LAMBRECHT
M. VIVES
Mmes DUBAR, FOLLET, MERVIEL ; MM. ASSAAD, DAMBRINE, GRONDEL,
VANDERHAEGEN

Collège B :

Secteur 1
Secteur 2
Secteur 3

Mme MARCAL DE OLIVEIRA

Collège C :

Secteur 1
Secteur 2
Secteur 3

M. COSTERMANS

Collège D :

Secteur 1
Secteur 2
Secteur 3

M. FABE

Collège E :

M. PETIT

Collège F :

Collège des Usagers :

Secteur 1
Secteur 2
Secteur 3

M. THELLIEZ-HUGODOT

Collège des Personnalités

Extérieures :

Membres de Droit :

Invités :

MM. BREABAN, MICHEL-DANSAC, VAGANAY, Mme TRUFFERT

Ont donné pouvoir :

5
Mme BECK à M. VIVES
Mme RIVENQ à Mme FOLLET
M. HEBBAR à M. LAMBRECHT
Mme GIRARD à M. PETIT
M. LELEU à M. BREABAN

Excusés :

M. ARTIBA, Mme SEGALA, M. HINCKER, M. DRIDI, Mme FRIANT-KESSLER, M. GUIZARD, M. FORTUNA, M. KRAWIEC, Mme HOLLAND, M. POULAIN, Mme TOURNAY, M. DELESTAGE, M. DEFOURNEAU, M. CHAIB DRAA, M. BELANGER, M. DELBECQ, Mme GRANATO-BRICOUT, Mme MORETTI, Mme PIDOUX, M. DULION, Mme BOURGERY, Mme BENADDI, Mme DRAGICEVIC, M. POIRRIEZ et Mme SIMON.

1 - Approbation du compte-rendu de la Commission de la Recherche du 18 mai 2017

M. MARKIEWICZ, Vice-président en charge de la Commission de la Recherche du Conseil Académique, demande aux membres de la Commission de la Recherche du Conseil Académique s'ils ont des remarques sur le compte-rendu de la Commission de la Recherche du 18 mai 2017.

Les membres de la Commission de la Recherche du Conseil Académique, après en avoir délibéré, décident d'approuver à l'unanimité le compte-rendu de la Commission Recherche du Conseil Académique du 18 mai 2017 (Annexe 1).

2 - Approbation du compte-rendu modifié de la Commission de la Recherche du 21 mars 2017

M. MARKIEWICZ, Vice-président en charge de la Commission de la Recherche du Conseil Académique, demande aux membres de la Commission de la Recherche du Conseil Académique s'ils ont des remarques sur le compte-rendu modifié de la Commission de la Recherche du 21 mars 2017.

Les membres de la Commission de la Recherche du Conseil Académique, après en avoir délibéré, décident d'approuver à l'unanimité le compte-rendu modifié de la Commission Recherche du Conseil Académique du 21 mars 2017, intégrant les modifications demandées lors de la Commission Recherche du Conseil Académique du 18 mai 2017 (Annexe 2).

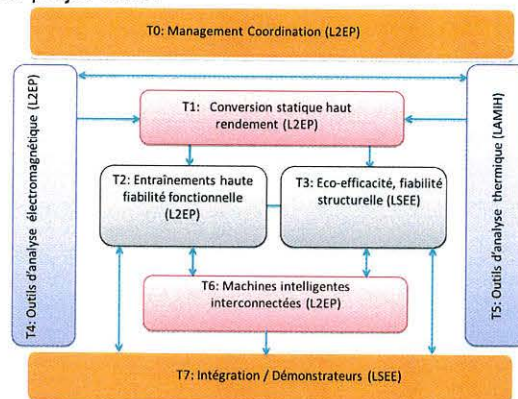
3 – Avis sur le projet « CE2I – phase 2 »

M. MARKIEWICZ procède à la présentation du projet, et de son budget. (Cf. diaporama ci-joint Annexe 3).

Rappel des objectifs du projet CE2I :

- Proposer une nouvelle famille d'ensemble convertisseur (statique)-machine (électrique)
 - Intégré (composants intégrés à la machine)
 - Tolérant aux pannes (machines polyphasées)
 - Eco-efficace et fiable (matériaux, ACV)
 - De type « plug and play » pour faciliter les interconnexions
- Et développer les outils nécessaires à leur mise au point
 - Outils thermiques
 - Outils électromagnétiques

Rappel de l'organisation scientifique du projet CE2I :



Budget global du projet CE2I :

CE2I Total proposé	Aide proposée				Entreprises	Fonds propres	Total
	EMD	DRRT	Région	FEDER			
Total	100 000	1 500 000	3 000 000	3 152 000	2 180 000	970 000	10 902 000

CE2I - Programmation 2017 (01/10/2017 au 31/12/2019) : Focus sur le budget UVHC – LAMIH

	Aide proposée				Total
	UVHC	Etat BOP 172	Région	FEDER	
Investissement 2017	8 400 €	179 828 €			188 228 €
RH à valoriser	41 009 €				41 009 €
RH à recruter en CDD			92 736 €	123 000 €	215 736 €
Overheads				38 512 €	38 512 €
Fonctionnement	41 009 €	0 €	92 736 €	161 512 €	295 257 €
Total	49 409 €	179 828 €	92 736 €	161 512 €	483 485 €

M. MARKIEWICZ estime qu'il est important de soutenir toutes les initiatives impliquant l'UVHC et propose aux membres de la Commission d'émettre un avis favorable.

Les membres de la Commission de la Recherche du Conseil Académique, après en avoir délibéré, décident d'adopter un avis favorable à l'unanimité des présents et représentés.

4 – Avis sur le projet « Contrôle-santé intégré de structures à faibles ressources matérielles »

M. MARKIEWICZ invite M. MOULIN à procéder à la présentation du projet, et de son budget.

M. MOULIN procède à la présentation du projet, et de son budget. (Cf. diaporama ci-joint Annexe 4).

Il s'agit d'un projet de ressourcement qui sera réalisé au sein de l'IEMN DOAE, dans le cadre de l'implantation du CEA Tech en Hauts-de-France.

Ce projet consiste en la réalisation d'une thèse et d'un démonstrateur. Il implique deux enseignants-chercheurs de l'Université (MM. MOULIN et BENMEDDOUR). Le projet est financé par le CEA Tech, la Région Hauts-de-France et le FEDER. Il implique le CEA Tech Hauts-de-France et le CEA LIST de Saclay. Le projet a démarré mi-décembre 2016, pour une durée de 3 ans.

Le projet consiste dans le développement de méthodes de traitement des codas ultrasonores pour extraire les informations pertinentes sur l'état de santé de structures et assemblages à partir d'un réseau de capteurs désynchronisés et faible densité exploitant les méthodes de corrélation de champ ambiant. Détection de variation des propriétés de matériau (fissures, corrosion, fatigue, absorption d'humidité, ...) et de variation des conditions aux limites (desserrage fixations, dégradations supports, ...). Les domaines d'application visés sont le transport (aéronautique, ferroviaire, automobile) et d'autres structures soumises à bruits ambiants et réverbération (tuyaux, enceintes nucléaires, câbles...).

Le budget est :

- Une thèse avec un contrat d'accompagnement (Doctorant salarié du CEA Tech, lieu d'exercice UVHC-IEMN, 40 000 € d'équipement pour l'instrumentation, 10 000 € de consommables pour les capteurs et composants, 10 000 € de frais de missions pour les réunions, les expériences et les congrès ;
- Un démonstrateur : 45 000 € pour le Matériel et la sous-traitance

Il est prévu la copropriété des résultats entre le CEA et l'UVHC.

M. MARKIEWICZ demande des précisions concernant la PI, sachant qu'en la matière le CEA est très gourmand, et le lieu d'implantation du démonstrateur.

M. MOULIN indique que le démonstrateur devrait rester sur le site de Valenciennes du CEA Tech. Pour ce qui est de la PI, ce qui est prévu c'est la copropriété.

M. MARKIEWICZ rappelle qu'il y aura un *showroom* au sein du bâtiment « Institut des Transports Durables » (ITD) et que celui-ci pourrait accueillir ce démonstrateur.

M. ASSAAD rappelle que les compétences resteront chez nous.

M. MARKIEWICZ précise que le doctorant sera inscrit à l'Université de Valenciennes.

Mme TRUFFERT saisit l'occasion pour informer les membres de la Commission de l'existence dans le projet de l'ITD d'un centre de documentation et sollicite les membres pour identifier les besoins afin de définir les services de ce centre de documentation.

MARKIEWICZ estime qu'il est important de soutenir toutes les initiatives qui peuvent renforcer la visibilité de l'UVHC et propose aux membres de la Commission d'émettre un avis favorable.

Les membres de la Commission de la Recherche du Conseil Académique, après en avoir délibéré, décident d'adopter un avis favorable à l'unanimité des présents et représentés.

5 - Avis sur les contrats et projets de recherche

M. MARKIEWICZ laisse la parole à M. MICHEL-DANSAC, Directeur de la Recherche et de la Valorisation, pour la description des opérations du tableau annexé (Annexe 5) qui reprend l'ensemble des contrats de recherche et conventions de financement de projets, signés et en cours de signature, régionaux, inter-régionaux, nationaux et internationaux, depuis la Commission de la Recherche du Conseil Académique du 18 mai 2017.

M. MARKIEWICZ demande pour le projet en gestion CNRS d'indiquer dans le tableau les montants concernés afin de pouvoir apprécier la répartition des coûts gérés par tutelle.

M. MICHEL-DANSAC indique que dorénavant ces informations figureront dans le tableau et que ces informations seront renseignées dans le tableau annexé.

M. MARKIEWICZ propose aux membres de la Commission d'émettre un avis favorable.

Les membres de la Commission de la Recherche du Conseil Académique décident d'adopter un avis favorable à l'unanimité des présents et représentés sur le tableau qui leur est présenté.

6 – Avis sur les modifications relatives à l'accueil de conférenciers invités étrangers 2017

M. MARKIEWICZ, comme prévu par la procédure de l'appel à projets présente les demandes de modification des conférenciers invités remontés par les laboratoires (Annexe 6) :

- LAMIH : NIAZI Imran Khan (séjour 2 semaines au lieu de 3 semaines → JOCHUMSEN Mads nouveau conférencier (séjour une semaine en lieu et place de NIAZI Imran Khan).
- CALHISTE : CHASSAY Jean-François → GUTIERREZ Aaron Moya pour un séjour de même durée de 2 semaines.

M. MARKIEWICZ précise qu'en cas d'urgence, il autorise le laboratoire à changer, si toutefois il n'y a aucun problème, cela sous réserve de l'accord de la Commission de la Recherche.

Il propose aux membres de la Commission d'émettre un avis favorable.

Les membres de la Commission de la Recherche du Conseil Académique, après en avoir délibéré, décident d'adopter un avis favorable à l'unanimité des présents et représentés sur le tableau qui leur a été présenté.

7 – Information sur la convention de formation des doctorants

M. MARKIEWICZ laisse la parole à M. OUAFTOUH, chargé de missions écoles doctorales, pour un rappel du contexte réglementaire et la présentation du projet de convention de formation des doctorants actuellement en discussion au sein du Collège Doctoral.

M. MARKIEWICZ précise qu'il s'agit d'un point d'information et non d'une demande d'avis de la commission. Dans le cas où le Collège Doctoral serait en attente d'un tel avis, cela fera l'objet d'une présentation à cette fin lors d'une prochaine Commission.

M. VANDERHAEGEN précise qu'il constate une dérive au CNU concernant la prise en compte ou non des co-encadrants de thèse et précise que selon lui l'Université devrait être un lanceur d'alerte auprès du Ministère sur cette question.

M. OUAFTOUH indique qu'au niveau des écoles doctorales les co-encadrants ne sont pas indiqués. Seules les codirections de thèse sont prises en compte.

Mme MARCAL DE OLIVEIRA demande s'il ne serait pas possible d'indiquer les co-encadrants de thèse dans cette convention.

M. ASSAAD précise qu'au niveau de son laboratoire les co-encadrants de thèse sont identifiés.

M. OUAFTOUH indique que cette convention de formation est conjointe aux ED(s) SPI et SMRE. La convention de l'ED SHS a été validée par l'ED en décembre 2016. Il indique également qu'il ne dispose pas d'information pour les ED(s) SJPG et SESAME, et qu'il profite de la présence en Commission du représentant de l'établissement (M. LAMBRECHT) à l'ED SESAME pour le solliciter sur ce point.

M. DAMBRINE indique que le taux d'encadrement est prévisionnel.

M. OUAFTOUH précise que la convention peut être actualisée chaque année.

M. DUBAR demande à quelle date cette convention est applicable.

M. OUAFTOUH précise que la convention est obligatoire à compter du 1^{er} septembre 2016.

M. VANDERHAEGEN fait part de son sentiment d'accroissement de lourdeur administrative pour les encadrements de thèse.

M. MARKIEWICZ précise qu'il a reçu un mail de l'ED SMRE allant dans ce sens, relatif à la mise en place d'un entretien bilan avant d'autoriser la soutenance de la thèse. Pour sa part, il y est opposé. Il précise que chaque école doctorale a son fonctionnement, que les établissements ne sont pas consultés et qu'il est contre cet état de fait.

M. OUAFTOUH précise que les établissements sont les garants de la convention de formation mais pas signataires de celle-ci.

M. VAGANAY précise qu'il serait nécessaire d'ajouter cette responsabilité dans la délégation de signature des directeurs d'unité.

M. VANDERHAEGEN demande quand commence la thèse par rapport à la signature de la Convention de formation et demande ce qu'il en est du suivi des crédits formation ?

M. OUAFTOUH renvoie à la convention, rubrique modalités d'encadrement, suivi de la formation (projet professionnel, parcours individuel, ...).

Mme MARCAL DE OLIVEIRA demande une explicitation des contenus de ces catégories.

M. MARKIEWICZ demande à M. OUAFTOUH ce qui est attendu de l'établissement sur ce projet de convention de formation des doctorants.

M. OUAFTOUH précise que l'école doctorale est dans l'attente des remarques de l'établissement sur ce projet de convention.

M. MARKIEWICZ propose aux membres de la Commission d'ajourner ce point de l'ordre du jour et de le reporter à une prochaine Commission.

M. ASSAAD propose que les Vice-présidents CoR de la ComUE Lille Nord de France se réunissent pour en discuter.

M. MARKIEWICZ précise que le 20/07/2017 le groupe de travail Recherche de la ComUE se réunit. Il en profitera pour aborder la question des études doctorales dans la mesure du possible avec les autres Vice-présidents.

M. VANDERHAEGEN rappelle que c'est l'établissement qui délivre le titre de docteur et non l'école doctorale. L'établissement fait ce qu'il veut.

M. DAMBRINE demande que, dans la perspective du ré-examen de cette convention lors d'une prochaine Commission, l'ensemble des documents soient fournis (contrat doctoral, charte, convention de formation, ...) aux commissaires.

M. OUAFTOUH rappelle l'obligation de la tenue du Comité de Suivi de Thèse dès la 3^{ème} année d'inscription et précise que l'école doctorale peut prendre l'initiative d'en ajouter d'autres.

Les membres de la Commission de la Recherche du Conseil Académique, après en avoir délibéré, décident de reporter à une prochaine Commission l'examen de la convention de formation des doctorants.

8 - Information sur les résultats de la phase 1 des allocations de thèse Région Hauts-de-France

M. MARKIEWICZ fait un point sur la campagne d'allocations Région 2017.

Suite à l'envoi au Conseil Régional des Hauts-de-France (le 15 février 2017) des sujets et du classement effectué par la Commission de la Recherche de l'UVHC, il a été convié à une réunion au Conseil Régional lors de laquelle les instructeurs lui ont fait état de leurs priorisations.

Les quatre premiers sujets classés par l'UVHC ont été conservés tels quels.

Le classement a ensuite été modifié pour remonter en liste principale le sujet proposé par M. BEN ATITALLAH cofinancé par Airbus Helicopters et celui de Mme HARMAND, cofinancé par Jeumont Electric, le Conseil Régional souhaitant pouvoir mobiliser du FEDER. Concernant le sujet de M. BEN ATITALLAH en particulier, l'entreprise n'étant pas régionale, et donc peut-être pas éligible au FEDER, la Région s'est engagée à le financer sur fonds propres en cas de soucis avec le FEDER. (Annexe 7)

Mi-juin le sujet de M. BIGERELLE a été remonté en liste principale.

M. ASSAAD demande pourquoi ce sujet a été remonté en liste principale.

M. MARKIEWICZ indique qu'il restait des jetons et que la Région a choisi de remonter ce sujet-là.

M. LAMBRECHT demande la possibilité de faire une cotutelle dans le cadre de CIFRE Collectivité.

Mme MERVIEL précise qu'à sa connaissance, l'établissement n'avait pas eu de retour sur les résultats de l'appel à candidature pour les manifestations scientifiques du second semestre 2017. Elle informe la Commission de son étonnement de voir l'école doctorale SHS de ne pas se contenter d'auditionner les candidats mais de s'autoriser à donner un avis sur le sujet de thèse et s'interroge sur la réelle finalité de cette pratique. Ne serait-ce pas pour récupérer au profit de l'Université de Lille des supports des autres Universités de la région ?

M. LAMBRECHT demande si l'établissement a eu un retour sur les résultats de l'appel à candidature pour les manifestations scientifiques du second semestre 2017.

M. BREABAN, représentant de la DRRT, en profite pour rappeler que la DRRT émet un avis dans le cadre de l'instruction des demandes CIFRE et crédit impôt recherche.

9 - Information sur le « Programme d'Investissement d'Avenir 3 » (PIA 3) – Appel à projets « Ecoles Universitaires de Recherche »

M. MARKIEWICZ évoque les candidatures à l'appel à projets « Ecoles Universitaires de Recherche », diaporama à l'appui. Un projet « EUR Trans@Mob » a été déposé. L'UVHC est le chef de fil de cette candidature qui a reçu le soutien du Président du CNRS, ainsi que celui de l'IRT Railenium, de l'I-Site ULNE et de Valenciennes Métropole. Cette candidature rassemble trois des quatre UMR(s) de la FR CNRS TT&M et l'EA L2EP.

La candidature dans le domaine des Humanités sera soumise lors de la 2^{ème} phase de l'appel à projets en fin 2017-début 2018.

M. GRONDEL précise que le projet bénéficie dans sa dimension internationale du soutien d'universités étrangères telle que Sherbrooke ou d'origine de la République populaire de Chine.

M. LAMBRECHT demande pourquoi l'appel à projet n'a pas été diffusé lors du Comité des Directeurs de laboratoires.

10 – Information sur les « Contrats d'Objectifs et de Moyens » Recherche

M. MARKIEWICZ évoque le travail engagé avec les laboratoires pour l'établissement de Contrats d'Objectifs et de Moyens (COM), diaporama à l'appui, comme cela a été fait par le passé pour les composantes de formation. Le COM est un tableau de bord d'indicateurs de performance du laboratoire. Il permet la formalisation de la contribution du laboratoire aux ambitions politiques et contractuelles de l'établissement, l'identification des moyens nécessaires à la mise en œuvre de la Politique d'établissement au sein du laboratoire, et la contractualisation des actions et des projets propres du laboratoire et des ressources en fonction des ambitions et contributions.

11 – Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11 heures et 30 minutes.

Est dressé le présent procès-verbal de la Commission de la Recherche du Conseil Académique qui s'est tenue le six juillet deux mille dix-sept, signé par le Vice-président de la Commission de la Recherche.

Valenciennes, le 03/10/2017



Le Vice-Président de la Commission de la Recherche
du Conseil Académique

Pr. Eric MARKIEWICZ

Liste des Annexes

Annexe 1 (point 1) : Compte-rendu de la Commission de la Recherche du 18 mai 2017

Annexe 2 (point 2) : Compte-rendu modifié de la Commission de la Recherche du 21 mars 2017

Annexe 3 (point 3) : Présentation du Projet CE2I – Phase 2

Annexe 4 (point 4) : Présentation du Projet CSI

Annexe 5 (point 5) : Tableau de synthèse des contrats de recherche et conventions de financement de projets signés et en cours de signature, avec indication des montants concernés pour les dossiers en gestion CNRS

Annexe 6 (point 6) : Tableau de synthèse des conférenciers invités 2017 modifié

Annexe 7 (point 8) : Résultats de la phase 1 des allocations de thèse Région Hauts-de-France